

Soutien aux OPAH

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 12/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Subvention à la commune de Deluz

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 26 octobre 2001, a accordé une subvention d'équilibre (2063.13 €) au Syndicat Intercommunal d'Études et d'Animation du Canton de Roulans (SIEACR) pour le suivi animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

Les communes de Deluz et de Nancray étaient initialement dans le périmètre de l'OPAH menée par le SIEACR. Avec sa transformation en Communauté de communes du SIAECR et de la prise de compétence OPAH, les deux communes ont été retirées de ce périmètre.

La commune de Deluz a choisi de mettre en place avec Habitat et Développement Local du Doubs une action logement ayant pour vocation de développer l'offre locative privée par l'incitation à la réhabilitation.

Il est proposé de transférer la subvention du SIAECR pour le suivi animation de l'OPAH à la commune de Deluz qui a missionné HDL pour une action « logement » afin de réhabiliter des logements.

Le règlement des aides Habitat du PLH prévoit une subvention égale à 50 % du montant des frais à la charge de la commune. L'action « logement » n'étant pas cofinancée, la commune de Deluz a à sa charge la totalité de la mission

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention de 1115 Euros par an sur trois ans à la commune de Deluz pour son action « logement » dont les crédits sont inscrits à l'article 65 754 du budget Habitat de l'exercice 2002 et suivants.

Pour extrait conforme,

Le Président